



## Rapport de participation au deuxième Forum social québécois

Le Congrès de la FNEEQ, en mai 2009, a mandaté ses représentantes et représentants pour participer activement au deuxième Forum social québécois, en particulier pour cinq ateliers centrés sur le *Manifeste pour faire de l'éducation publique une priorité nationale*. La FNEEQ a assumé, dans le cadre de ce mandat, la coordination de l'élaboration de ces ateliers; elle a plus particulièrement pris en charge l'un d'entre eux et s'est assuré d'une participation à chacun.

Nous présentons aujourd'hui un court rapport de cette activité, soit un résumé des grandes lignes de ce qui a été présenté dans chaque atelier, précédé de quelques notes de réflexion.

### Stratégies syndicales sur l'avenir de notre système d'éducation

#### Une réflexion nécessaire

Faire de l'éducation publique une priorité nationale : voilà un objectif auquel souscrit certainement l'immense majorité des membres de la FNEEQ.

En mai 2007, le Conseil fédéral lançait une opération ambitieuse pour aller dans ce sens. Animé par la volonté de coaliser les forces du monde de l'éducation, le projet ambitionnait d'abord d'obtenir l'adhésion des principales organisations syndicales et étudiantes au projet, puis de développer avec elles un ensemble cohérent de propositions claires et audacieuses pour l'avenir du système québécois d'éducation. Il s'agissait ensuite d'interpeller la société québécoise par un large appel public, ce dernier soutenu par une mobilisation importante des membres : un grand rassemblement du monde de l'éducation.

Cette dernière idée a dû être abandonnée (nous y reviendrons), une fois le *Manifeste pour faire de l'éducation publique une priorité nationale* terminé, en décembre 2008. Pour diffuser largement le *Manifeste* et en faire le déclencheur d'échanges et de réflexion, le Congrès de la FNEEQ (comme d'ailleurs les instances des autres organisations syndicales concernées) a mis en bonne partie sur le deuxième Forum social québécois, souhaitant que nous puissions y susciter une participation importante de nos membres.

Des tracts et de nombreux rappels ont été diffusés en ce sens. Malheureusement, les cinq ateliers centrés sur le *Manifeste* n'auront finalement attiré au total qu'une petite poignée de militantes et de militants, réunissant surtout des officières et officiers de syndicats ou d'organisations étudiantes.

Force est donc de constater que les résultats ont été pour le moins mitigés. Doit-on les attribuer seulement au demi-succès du FSQ? Ce dernier est loin d'avoir connu les succès du premier, pour une foule de raisons dont le choix des dates, le handicap le plus souvent mentionné.

Il serait peut-être tentant de noyer dans le bilan général du deuxième FSQ le fait que la mobilisation souhaitée de nos membres, autours des questions de l'éducation, n'a pas été obtenue. Compte tenu du très large mandat du Congrès de mai, nous croyons qu'il faut, à tout le moins, se poser quelques questions sur le résultat. Inutile de donner dans le cynisme ou l'amertume, mais nous devons tirer leçon de l'entreprise, ne serait-ce que pour faire mieux dans l'avenir! Nous ne prétendons pas ici proposer une analyse complète de la situation, mais souligner seulement l'utilité de jeter un regard sur l'ensemble de la démarche.

À cet égard, nous devons admettre que les résultats restent assez éloignés des espoirs initiaux.

Pour le comité école et société, il faut d'abord prendre acte du fait que la volonté politique de tous les groupes rejoints n'était pas suffisante, compte tenu des ambitions du projet. Tout au long de son parcours, de nombreuses démarches diplomatiques ont été nécessaires, assumées le plus souvent par la FNEEQ; ces démarches ont alourdi le processus, mais constitué surtout un signe important des limites de la coalition. La recherche de positions qui puissent à la fois être communes et audacieuses s'est butée à ces limites. Le *Manifeste* constitue un excellent résumé des positions générales du mouvement progressiste en éducation dans son ensemble, mais il reste muet sur la réforme, dit fort peu sur le problème de la ségrégation des effectifs scolaire et se contente de généralités sur le décrochage. D'une certaine manière, il est plus près des énoncés de principes que d'une vision audacieuse du futur de l'école québécoise, qui aurait pu soulever davantage d'intérêt, notamment chez nos membres.

Nous croyons que malgré ces réserves, le *Manifeste* aurait mérité un meilleur lancement. Mais ici aussi, les réticences politiques à faire passer l'intérêt supérieur du projet avant les agendas particuliers ont changé la donne. Or sans une manifestation tangible et concrète de l'importance accordée par les organisations à la démarche, il est difficile de relayer cet intérêt aux membres.

Malgré toutes ces remarques, la question reste entière. Nous restons persuadés que le système d'éducation actuel, au Québec, se développe en l'absence d'orientations gouvernementales claires, et que dans ce contexte s'y installent peu à peu de dangereux travers, menaçant les valeurs les plus profondes de démocratisation que nous portons. Nous devons réagir.

Quelle est la meilleure manière de susciter l'intérêt de nos membres, des autres organisations syndicales et de la société en général envers l'avenir de notre système d'éducation? Doit-on abdiquer la recherche de partenariat avec les autres organisations syndicales? Comment s'attaquer au cynisme ambiant face à la chose politique? Comment faire pour favoriser la mobilisation autour de nos priorités politiques?

## **Brèves synthèses des ateliers relatifs à l'éducation**

### **L'intrusion du privé en éducation**

Depuis plusieurs années, le monde des affaires s'intéresse au secteur de l'éducation. À la place de comprendre l'éducation comme un rapport d'émulation exigeant effort et travail, on le perçoit comme un bien commercialisable où le savoir peut être un produit. Tout le monde va à l'école. Il y a donc une « clientèle » jeune, captive, continuellement renouvelée, influençable et malléable, à laquelle on peut apprendre à consommer et vendre une panoplie de plus-values.

Un exemple de cet intérêt s'observe dans l'ouest américain où 250 écoles de Los-Angeles sont sur une liste pour passer du statut d'écoles publiques à celui d'écoles à charte gérées par des compagnies privées. Dans plusieurs de ces écoles, cela entraîne une perte immédiate des conventions collectives et les membres du personnel pouvant ou non voir reconduits leurs contrats de travail.

À propos de la Californie, ce mini laboratoire de privatisation de l'école, le conférencier a indiqué que cet État avait augmenté son budget de prison de 3 milliards, diminuant dans la même lancée celui de l'éducation de 4 milliards. On est loin de l'idéal de Victor Hugo qui, en des temps moins cléments, disait: « ouvrez une école, vous fermerez une prison ».

Dans ce contexte, deux visions de l'éducation stigmatisent le débat sur la place du privé. D'un côté, certains insistent pour opposer une résistance farouche au système marchand. De l'autre, certains promeuvent l'idée d'intégrer le domaine de l'éducation à ce système marchand. L'Internationale de l'éducation s'est intéressée à la question et a publié une recherche exposant les deux voies principales par lesquelles le secteur privé fait intrusion en éducation. La première est la privatisation exogène qui se matérialise par le développement d'un réseau d'écoles privées, d'écoles à but lucratif, d'un réseau

d'universités avec plusieurs succursales cotées à la bourse et avec pour objectif d'être rentables. La privatisation endogène s'observe par les moyens pris pour forcer les écoles publiques à compléter leur financement auprès du privé. C'est cette dernière que nous devons surtout redouter, au Québec, particulièrement dans un contexte de sous financement de l'éducation.

La volonté de libéraliser le plus de secteurs possibles de l'économie à l'échelle de la planète, dont celui de l'éducation, est exprimée par plusieurs organismes internationaux qui prônent une vision marchande de l'éducation. L'OMC comme l'OCDE persistent à vouloir donner au privé sa place en éducation et aujourd'hui, c'est sur l'UNESCO que des pressions sont exercées pour faire avancer cette vision selon laquelle le privé a sa place en éducation.

Nous assistons aujourd'hui à une privatisation endogène, par nature plus difficile à cerner du fait qu'elle s'imisce par étapes de manière subtile, progressive et insidieuse.

Les projets de loi sur la gouvernance des universités et des cégeps sont un excellent exemple de ce type de privatisation, véritable copier-coller d'une autre loi imposant aux sociétés d'État des manières de faire directement calquées de celles qui ont cours dans les sociétés privées. On entend mettre en place des conseils d'administration gérés par des gens de l'extérieur, présumant de leur neutralité, réduisant du même coup la place de la collégialité. On véhicule l'idée que de meilleures décisions seront prises. Les membres de l'externe étant mieux qualifiés que les pédagogues et les acteurs du milieu. En plus, un tel mode de gestion permettrait de garantir une uniformisation du mode de gestion, faisant fi des cultures particulières propres aux différentes institutions d'enseignement.

Le rapport Ménard est un autre exemple de privatisation endogène. Étonnamment, il n'est basé que sur la consultation de gens issus du milieu des affaires, du ministère, des commissions scolaires et de personnes oeuvrant sur le terrain! Comme par hasard, les solutions font une bonne place au secteur privé, comme l'illustre l'exemple suggéré du recours à la fondation Chagnon.

Un dernier exemple de ce type d'intrusion endogène est le phénomène inquiétant de la mise en concurrence des écoles. Tous les efforts faits pour se hisser en haut du palmarès le sont aux dépens des autres écoles : qu'on pense à la sélection des élèves ou à la recherche obsédante de sources de financement alternatives. Les résultats de ce type de comparaison ne mettent pas en lumière les raisons de l'excellence des dossiers dont le fait que les élèves soient sélectionnés au départ. L'exercice du palmarès permet au privé de tirer profit d'une comparaison où les règles du jeu la favorisent.

Le conférencier a également expliqué que l'implantation du privé est liée au sous financement. Pour pallier le manque d'argent, les établissements font appel aux fondations, signent parfois des contrats d'exclusivité avec certaines compagnies et vont même jusqu'à baptiser leurs pavillons du nom d'un bon mercenaire.

La présence accrue du privé dans l'éducation entraîne un changement de paradigme important. L'école n'est plus un lieu de transmission du savoir, mais une institution soumise au dictat de l'efficacité, des cibles et de la rentabilité. Le professeur, dans ce contexte, n'y est plus considéré comme un partenaire, mais comme un employé dont il faut se méfier. On évite de le consulter, on charge un banquier (M. Ménard) de trouver les armes de guerre au décrochage. On concocte et dessine des réformes sans son avis puisque de toute façon, il est perçu comme un exécutant, un travailleur exclu du processus de décision.

### **Décrochage scolaire**

Le premier angle abordé a été celui du support des professionnelles et des professionnels. Le plan d'action proposé par la ministre de l'Éducation sur le décrochage ne tient aucunement compte de leur point de vue. Le problème principal est le manque de ressources. Depuis les 3 dernières années, le Ministère a ajouté seulement 178 professionnels dans le réseau, ce qui correspond à moins de un par année par école et il a ajouté 303 \$ par élève par année pour les services professionnels.

On a ensuite souligné que le décrochage est multi factoriel et que, partant, les solutions ne sont pas faciles à trouver. La cause principale, c'est la pauvreté. Le Rapport Ménard, tout banquier qu'il est, n'en fait pas mention, mais pauvreté et décrochage sont intimement liés. Une pauvre alimentation amène un développement cognitif plus faible; des parents moins scolarisés rendent difficile le soutien à la maison, fait en sorte qu'il y ait moins de livres à la maison, que l'école et l'éducation sont moins valorisées, etc. En ce sens, faire de l'éducation une priorité nationale, c'est d'abord investir dans la prévention.

Finalement, il faut souligner que les causes du décrochage sont connues et qu'il faudrait peut-être cesser de faire des recherches pour appliquer plutôt les solutions. Des plans d'action, on en a plus qu'on en demande. Agir tôt dans le parcours scolaire, assurer de meilleures conditions d'apprentissage, reconnaître le rôle des professionnels et favoriser la concertation de tous, voilà ce qu'il faut faire.

## **La condition financière étudiante**

Dans une société où la durée normale des études s'allonge, le régime actuel des prêts et bourses apparaît mal adapté aux conditions sociales de la vie étudiante; il est trop rigide et la contribution parentale est mal ajustée, variable et incertaine. C'est vrai également pour le régime des étudiants adultes à temps partiel.

Il importe de placer le débat de l'accessibilité financière aux études sur le plan du droit et des principes; les organisations étudiantes, à cet égard, doivent prendre garde aux stratégies de négociation. Il faut aussi se méfier des analyses pernicieuses qui visent à justifier le dégel des frais de scolarité et leur ajustement à la moyenne pancanadienne. La gratuité des études supérieures est un choix social.

Le régime pour les étudiants adultes, en vigueur depuis 5 ans, a fait l'objet d'une enquête. Celle-ci indique une hausse de 140% des demandes sur la période. Cette hausse est de 40% pour les études cégep et de 20% pour les études universitaires (groupe d'âge 19-24). On estime que, sans aide financière, 90% des étudiants inscrits auraient abandonné. On signale que les enveloppes sont fermées dans les cégeps pour l'offre de cours (contrairement aux universités), ce qui contraint considérablement l'offre de cours.

## **Les défis de l'éducation aux adultes**

Cet atelier a suscité une participation importante.

On estime à 25 % le nombre des citoyens adultes qui n'ont pas la formation de base requise pour agir et bien fonctionner en société. L'analphabétisme fonctionnel ne diminue pas.

À cet égard, on signale la pauvreté des services offerts par les commissions scolaires. Le soutien financier reste déficient et les listes d'attente pour s'inscrire aux formations offertes sont trop longues. Les services de l'éducation aux adultes sont mal adaptés aux besoins des étudiantes et des étudiants qui travaillent, ce qui induit un manque de persévérance qui mène à l'abandon. La formation des adultes en milieu de travail est également fort peu développée.

L'absence de régime cohérent et complet de reconnaissance des acquis d'expérience que le gouvernement tarde à mettre en place, est un véritable problème. L'ensemble du dispositif d'aide financière apparaît inadéquat et l'offre de formation en région est peu développée. L'adaptation générale du système à la réalité des adultes reste à faire : il manque de services d'accompagnement et de soutien, les horaires sont peu flexibles et les services complémentaires pour la transition à l'emploi sont quasi inexistantes.

Dans ce contexte, le retour aux études est souvent une épreuve personnelle, pour les adultes qui, déjà, se culpabilisent souvent d'échecs scolaires passés. Il faut lever les obstacles à la motivation.

### **Faire de l'éducation la priorité nationale au Québec**

Cet atelier, particulièrement important, devait faire le point sur l'ensemble des sujets débattus. De plus, il rassemblait des gens à la tête d'organisations syndicales et étudiantes : Réjean Parent de la CSQ, Pierre St-Germain de la FAE, Denise Boucher de la CSN, Max Roy de la FQPPU et Jean Grégoire de la FEUQ. Programmé à la toute fin du FSQ, il a été à l'image des autres ateliers : les officiers étaient présents, mais très peu de gens hors des syndicats de l'enseignement.

Réjean Parent a ouvert le bal en constatant que l'éducation n'est plus une priorité nationale. Ceci s'observe par une baisse du taux de diplomation prévue pour 2010 et par le peu d'attention que l'on porte au personnel de soutien. Une valorisation doit se faire pour *tout* le personnel travaillant dans le secteur de l'éducation.

Pierre St-Germain associe l'échec scolaire à la pauvreté. Il faut s'attaquer au problème par une intervention précoce auprès des enfants, par des mesures contre la pauvreté, par une baisse du nombre d'élèves par classe. La justice sociale favorise l'égalité des chances. Il est important de s'attaquer à l'école privée qui va chercher une trop grande part des élèves.

Diane Boucher insiste sur l'importance de consolider les cégeps, souvent le parent pauvre du réseau de l'éducation. Une tournée des cégeps lui a permis de constater à quel point ils sont particulièrement importants en région. Elle considère que la formation continue devrait être reconnue au cégep et se développer de différentes façons.

Max Roy décrit la triple mission de l'université : enseignement, recherche, services à la communauté. Elle ne doit donc pas offrir des formations pour des besoins spécifiques ou ponctuels. Il est important de respecter la liberté universitaire et de transmettre des compétences larges et évolutives.

Jean Grégoire présente le privé comme une des trois sources du financement des écoles. Les liens avec le privé sont avantageux parce qu'ils favorisent les échanges, qu'ils permettent de développer des technologies, qu'ils profitent aux régions et qu'ils font évoluer les programmes. Mais le privé oriente les recherches, encourage la sur-spécialisation, crée des inégalités dans les programmes. Il faut donc encadrer sévèrement le privé.

Les propos de Jean Grégoire ont provoqué une bonne controverse. Peu de gens dans la salle étaient prêts à reconnaître cet apport positif du privé. Les autres sujets ont soulevé une relative unanimité. Cet atelier a surtout permis un dialogue important à maintenir entre les représentants des diverses organisations présentes.

### **Grande conférence : La privatisation du savoir**

Nous résumons ici les idées principales avancées par deux des panélistes; celles de Claude Vaillancourt (membre du comité école et de ATTAC-Québec) ont été exposées dans le résumé de l'atelier sur l'intrusion du privé en éducation.

**Anne-Marie Gingras**, de l'Université Laval, s'est intéressée à la concentration des médias. Signalant la grande mutation engagée dans ce secteur, elle relève que l'information n'est plus rentable, devenue un produit que l'on donne avec (ou grâce à) la publicité et ce, en l'absence de mécanisme institutionnel pour évaluer l'intérêt public. La publicité a migré vers internet. Les revenus de publicité sur internet ayant augmenté de 56 %.

Elle a souligné la très grande concentration des médias au Québec (qui ne serait dépassée que dans l'Italie de Berlusconi); Certains groupes médiatiques occupent des positions excessivement dominantes car il n'y a pas de réglementation. Elle a suggéré quelques pistes pour faire face aux menaces de cette concentration, qui constitue un danger pour les conflits d'intérêts et qui pose des problèmes pour le marché de l'emploi. Au premier chef, de nouvelles règles devraient être établies pour baliser les fusions et les achats d'entreprises de communication. Mais des pressions politiques et citoyennes auprès du CRTC, ainsi qu'auprès des gouvernements ou des médias eux-mêmes, seraient nécessaires.

Elle suggère que les médias se dotent d'ombudsman, qu'on crée un Prix de la Noirceur pour l'organisme public le moins transparent, ainsi que des programmes d'éducation aux médias dans les écoles.

**Marc-André Gagnon**, de l'Université McGill, a abordé le sujet du droit de la propriété intellectuelle. Il signale que dans le cadre du capitalisme corporatif, le droit à la propriété intellectuelle n'a rien à voir avec le bien public. Il cite en exemple le cas du brevet pharmaceutique. Dans ce secteur, 14 firmes accaparent 64 % des ventes mondiales. Toutes ces firmes existent depuis les années 20 et la concurrence n'existe pas véritablement dans cette industrie. Toute la question de la propriété intellectuelle s'est développée autour de la recherche d'un accroissement du pouvoir de monopole en recourant aux brevets.



Contrairement à l'argument voulant que les médicaments coûtent cher parce que les compagnies pharmaceutiques dépensent beaucoup dans la recherche de nouvelles molécules (nouveaux médicaments), dans la réalité des compagnies dépensent deux fois plus en publicité et promotion qu'en recherche et développement.

Pour lui, tant qu'on assimilera l'accroissement du bien-être avec la croissance économique, on va continuer à développer des structures institutionnelles favorables aux oligopoles du savoir, et l'utilité des droits de propriété intellectuelle sera justifiée par le profit des firmes.